



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Quotidiens

Question écrite n° 45452

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation de la presse qui doit faire face à une hausse de ses coûts, alors que dans le même temps les deux fonds alloués aux quotidiens à faibles ressources publicitaires et l'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger sont en diminution sensible. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du gouvernement pour venir en aide à la presse et plus particulièrement s'il entend reconduire son aide au portage, revaloriser la taxe sur la publicité destinée à alimenter le fonds de soutien aux quotidiens à faibles ressources publicitaires et apporter son concours financier aux titres les plus frappés par la suppression envisagée du forfait fiscal des journalistes.

Texte de la réponse

Pour 1997, le montant global des aides directes à la presse écrite sera sensiblement supérieur à celui effectivement disponible en 1996 ; il se situera à 248,8 MF (hors abonnements de l'Etat à l'AFP) contre 231,7 MF distribués en 1996. Si le montant du fonds d'expansion de la presse française à l'étranger est en baisse, la dotation des deux fonds permettant d'aider les quotidiens nationaux et locaux à faibles ressources publicitaires ou de petites annonces est en progression par rapport à l'an dernier. Il convient de rappeler qu'en 1996, le fonds intéressant les quotidiens nationaux avait été très substantiellement augmenté en raison de la perspective de la prise en compte du journal Info Matin. Celui-ci ayant disparu, les sommes mobilisées au profit des quotidiens La Croix, l'Humanité et Présent ont augmenté de 25 % par exemplaire vendu, ce qui est très significatif. Par ailleurs, le projet de budget pour 1997 prévoit effectivement la création d'une aide au portage, à hauteur de 15 MF. S'agissant de la suppression de l'abattement de 30 % des journalistes, le Gouvernement étudie actuellement un mécanisme de compensation financière pour ceux des journalistes qui verraient augmenter leur cotisation d'impôt sur le revenu du fait de la réforme votée par le Parlement. Les discussions avec les représentants des journalistes n'ont pas encore permis d'arrêter définitivement un dispositif de compensation qui en tout état de cause ne nécessitera aucune intervention financière de la part des employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45452

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6080

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1528